

Cycliste, scootériste ou motard

Un accident de la route qui fait suite à un acte téméraire, à une faute ou une négligence grave de circulation, peut causer des conséquences financières désastreuses.

Il faut avoir à l'esprit qu'une faute grave peut très bien être la conséquence d'une vitesse excessive, d'un feu de signalisation non respecté, d'une conduite en état d'ivresse, même légère, ou d'une consommation de médicaments.

Dans un tel cas, l'assurance-accidents LAA du conducteur peut diminuer ses prestations (perte de gain et rentes de longue durée).

Pour pouvoir bénéficier de cette assurance, vous devez être assuré-e par votre employeur contre les accidents selon la LAA (Loi fédérale sur l'assurance-accidents).

Conditions générales d'assurance disponibles sur :
www.2R-swiss.ch



QUI SOMMES-NOUS ?

PA est une plate-forme de courtage en assurances représentant un grand nombre de compagnies. Nos partenaires sont des sociétés de courtage en assurances, courtiers et agents professionnels de l'assurance privée. Ils sont indépendants. Ils sont à votre disposition dans chaque région de Suisse romande. A votre écoute, ils sont formés pour trouver les solutions d'assurances les plus avantageuses parmi toutes celles que nous proposons.

A votre service :

Concluez votre assurance
en ligne en 2 ou 3 clics sur :

www.2R-swiss.ch



Vous désirez, vous aussi, vous prémunir contre les conséquences financières d'une réduction des prestations de votre assurance-accidents LAA ?

Contactez-nous sans attendre via :

E-MAIL TELEPHONE SMS



info@2R-swiss.ch



0844 848 111
(8 ct. la minute)



« 2roues »
au n° 363

COUPON-REPONSE
à nous retourner

EXCLUSIF



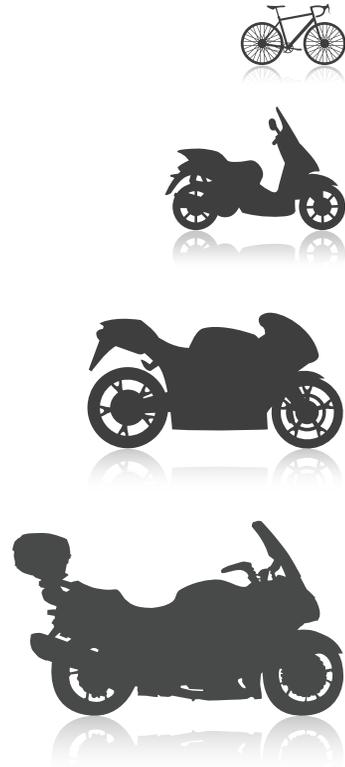
Pour les
**CONDUCTEURS
DE 2 ROUES**

Accident de la route et faute grave.
Diminution des prestations de
votre assurance-accidents LAA.

**Cela n'arrive pas
qu'aux autres...**

Pensez-y et prenez
vos précautions !

MOTO
SCOOTER
VELO



Cycliste Scootériste Motard Pour seulement

CHF **45.00** par an

Assurez-vous individuellement pour combler le manque qui serait la conséquence d'une réduction de prestations de votre assurance-accidents LAA. Pour pouvoir bénéficier de cette offre, vous devez être assuré-e par votre employeur contre les accidents selon la LAA (*Loi fédérale sur l'assurance-accidents*).

Conditions générales d'assurance disponibles sur :
www.2R-swiss.ch

Nos partenaires de distribution



TCS Moto Assistance

Pour une protection optimale, le TCS vous recommande, en complément de l'assurance **2R**, la souscription à Moto-Assistance TCS. Reportez-vous sur le site **2R**.

LE GROUPE **CSS** :
ARCOSANA - INTRAS - CSS



Formulaire de contact

Merci de me contacter dès que possible par téléphone.

Tél. professionnel : _____

Tél. mobile : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

NPA / Ville : _____

E-Mail : _____

Produit proposé par :

PA Prestations d'Assurance s.a.

Rte de Lausanne 16 – CP 42
1096 Cully / Bourg en Lavaux

Rue de Genève 70 – CP 80 – 1001 Lausanne

Tél. : 021 799 42 42
Fax : 021 799 43 42

info@pa-assurance.ch
www.pa-assurance.ch

